



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE

AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVE D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2020

Par arrêté n° 2020_113 modifié de la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube en date du 16 mars 2020, un concours externe sur titres avec épreuve d'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE est organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour le compte des collectivités territoriales du département de l'Aube et leurs établissements publics ainsi que pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics relevant des Centres de Gestion de la Marne et de la Nièvre, ayant confié par convention l'organisation de ce concours au Centre de Gestion de l'Aube.

18 POSTES SONT MIS AU CONCOURS

Le détail des différentes spécialités retenues est fixé comme suit :

<i>AIDE-SOIGNANT.....</i>	16 postes
<i>AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE.....</i>	2 postes

ORGANISATION :

Les inscriptions au concours externe sur titres avec épreuve se feront par préinscription sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube (www.cdg10.fr). Toute inscription ne sera effective qu'à réception par le Centre de Gestion de l'Aube du dossier papier résultant de la procédure de préinscription pendant la période d'inscription (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats doivent se préinscrire sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube (www.cdg10.fr)
DU MARDI 21 AVRIL AU MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2020 INCLUS.

Aucune demande par téléphone, e-mail, fax ne sera acceptée.

Les dossiers devront être adressés **exclusivement** au :

Centre de Gestion de l'Aube
Service CONCOURS
BP 40085 – SAINTE SAVINE
10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX
ou à concours@cdg10.fr (privilégier si possible le format d'envoi suivant : .pdf)
DU 21 AVRIL AU 9 JUILLET 2020 INCLUS
(cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux, ou date d'envoi du courriel)

Période de retrait des dossiers : du **21 AVRIL AU 1^{ER} JUILLET 2020 INCLUS**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **LE JEUDI 9 JUILLET 2020**
(cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux, ou date d'envoi du courriel)

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le Centre de Gestion de l'Aube.
Tout dossier déposé ou posté hors délai (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.

**L'ÉPREUVE D'ADMISSION SE DEROULERA DANS LE DEPARTEMENT DE L'AUBE A PARTIR DU
12 OCTOBRE 2020**

CONDITIONS REQUISES :

Le concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe est ouvert :

Pour la spécialité « Aide-soignant » : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux [articles L. 4391-1 à L. 4391-4](#) du code de la santé publique ;

Pour la spécialité « Aide médico-psychologique » : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier (après 1971) ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique (après 1979).

AVERTISSEMENT : LA REUSSITE AU CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT